



Père voulant arrêter de verser une pension alimentaire

Par **LANGONNE**, le **30/05/2009** à **21:45**

Bonjour,

Ma fille qui a élevé sa fille seule après son divorce, le père n'ayant pas versé de pension, celui-ci ayant trouvé un travail récemment s'est vu imposé de lui verser une pension par la CAF. Cela depuis 6 mois, il déclare maintenant faire prouver par son avocat qu'il n'est plus en mesure d'assumer cette pension. Il a de plus touché un héritage de sa mère depuis peu. Sa fille, a aujourd'hui 20 ans et fait des études, elle a bien compris que son père ne voulait plus entendre parler d'elle, et voudrait renier son père. Est-ce possible ?

Par **romainncs**, le **05/06/2009** à **15:32**

Bonjour,

Qu'entendez-vous par renier son père ?

Juridiquement:

- le père n'a plus d'autorité parentale, vous non plus d'ailleurs, votre fille ayant 20 ans;
- le père peut saisir le Juge aux Affaires Familiales pour cesser le versement de la pension alimentaire;
- il est impossible de renier la filiation de votre fille et de son père en l'espèce.

Cordialement.